



FICHE D'INSCRIPTION :
 ↙ **PÉRISCOLAIRE**
 (GARDERIE MUNICIPALE, RESTAURATION SCOLAIRE)
 ↘ **EXTRA-SCOLAIRE**
 (ACCUEIL DE LOISIRS ET ANIMATIONS SPORTIVES)



ANNÉE 2019/2020

Cette fiche est à retourner obligatoirement en Mairie même si votre enfant ne participe pas aux services périscolaires/extra-scolaires.

De plus, il est indispensable de vérifier la fiche sanitaire en Mairie en début d'année scolaire.

Merci de votre compréhension.

L'ÉLÈVE

NOM de l'enfant :	Prénom :
Ecole :	Classe :

ÉCOLE FRÉQUENTÉE à la rentrée :

Maternelle Croix-Calteau : classe

Élémentaire Basses-Roches : classe

LES RESPONSABLES LÉGAUX

Garde alternée : oui* non *fournir le planning ou jugement de séparation ainsi qu'une attestation du 2^{ème} parent pour la validation de l'inscription à l'école

INSCRIPTION RESTAURANT SCOLAIRE Oui Non

Choix du repas: (voir la notice d'information)

Repas standard (avec viande) Repas de substitution (sans viande)

Intolérance:

Allergie alimentaire médicale* à préciser :

Autre problème permanent de santé* à préciser :

**Fournir tous justificatifs et pièces nécessaires à l'instruction de cette demande.*

Lors de l'inscription, les parents sont dans l'obligation de signaler les allergies et les différents problèmes de santé dont souffrent leurs enfants. Un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) doit être établi. Les parents engagent leur responsabilité lorsqu'ils ne signalent pas les problèmes de santé de leurs enfants.

INSCRIPTION GARDERIE SCOLAIRE Oui Non

<input type="checkbox"/> À LA PRÉSENCE	<input type="checkbox"/> matin	<input type="checkbox"/> soir
<input type="checkbox"/> AU FORFAIT	<input type="checkbox"/> matin	<input type="checkbox"/> soir <input type="checkbox"/> matin + soir

RÈGLEMENTS PAR: Internet (TIPI) Prélèvement automatique Mairie

Pour les inscriptions pour l'accueil de loisirs (mercredi et vacances scolaires), contacter le centre de loisirs municipal au 02.54.78.73.68

et j'assume la pleine et entière responsabilité de cette demande et décharge la Mairie de toute responsabilité en cas de problème survenant après la sortie de l'enfant.

La Chaussée St-Victor, le

Signature